**Dossier élève**

***Quel est le rôle du contrat ?***

**L’exécution du contrat**

**« Alfred, loueur de véhicules à double commande »**

Alfred a travaillé pendant 11 ans dans une très grande autoécole en tant qu’assistant du directeur. Ce dernier ayant pris sa retraite, l’autoécole a été dissoute faute de repreneur et Alfred a été licencié pour motif économique.

Cet évènement difficile a été l’occasion pour lui de réfléchir à sa situation professionnelle et il a décidé de devenir à son tour entrepreneur en créant son agence de location de véhicules à double commande.

Une petite étude de marché lui a permis de constater que le coût croissant du permis pouvait être une opportunité pour ce genre d’activité, inexistante pour le moment dans sa région. Par ailleurs, il connaît bien les contraintes et les pratiques dans ce secteur du fait de son expérience, enfin son ex-employeur était prêt à lui revendre deux véhicules relativement récents. Son banquier a accepté son projet et lui a consenti un prêt pour le lancement de son activité.

Son offre se limitait au début à des locations à l’heure. Les clients commençant à devenir plus nombreux, il a alors envisagé de proposer progressivement des formules de location à la soirée, à la journée et depuis six mois, des forfaits week-end, semaine et examen. Il a décidé d’autre part d’acquérir un troisième véhicule, d’occasion également.

Toutefois deux problèmes survenus depuis l’inquiètent tout particulièrement. Aidez-le à les résoudre.

**1er dossier : l’achat d’un troisième véhicule à doubles commandes**

Il a négocié avec une autoécole l’achat d’une voiture récente, à double commande, au prix de 15000 € et a versé un acompte de 3000 €. Le véhicule aurait dû lui être livré depuis six semaines, mais le vendeur ne répond plus à ses relances. Il souhaiterait récupérer son acompte.

1. Identifiez et caractérisez le contrat passé entre Alfred et l’autoécole.
2. Citez l’obligation principale de chaque partie et précisez celle qui n’a pas été respectée. Qualifiez cette inexécution à l’aide de l’annexe 1.
3. Expliquez ce que le droit prévoit en cas d’inexécution du contrat (Annexe 5).
4. Proposez la solution qui vous parait la plus adaptée à cette situation en justifiant votre réponse.

**2ème dossier : la défaillance d’un client**

Une cliente qui s’était engagée (Annexe 4) pour un forfait long ne s’est pas présentée et refuse de payer le montant du forfait prévu au contrat. Elle évoque comme argument un motif familial, sans plus de précision. Le véhicule qui lui avait été réservé n’a pas pu être reloué, alors que des clients ont été refusés sur cette période. Le manque à gagner pour Alfred est important et lui a causé des difficultés financières. Il envisage de saisir la justice afin de recouvrer la somme due et obtenir réparation.

1. Présentez et qualifiez les faits dans cette affaire.
2. Expliquez pourquoi Alfred doit dans un premier temps rédiger une lettre de mise en demeure.
3. Complétez le modèle de lettre de mise en demeure qui figure en Annexe 5 pour aider Alfred.
4. Si ce courrier reste sans effet, Alfred saisira la justice. Formulez le problème de droit qui se posera alors.
5. Proposez une solution en justifiant juridiquement votre réponse.

**Annexes**

**Annexe 1 : l’inexécution du contrat**

Il y a non respect du contrat si l’une des parties (le débiteur) n’exécute pas son obligation. Il peut s’agir :

* d’une inexécution totale : le débiteur n’exécute pas du tout son obligation, par exemple, le voyageur ne paie pas son billet ;
* d’une inexécution partielle : le débiteur ne l’exécute qu’en partie, le vendeur ne livre que la moitié de la commande ;
* d’une inexécution défectueuse : l’une des parties exécute mal son obligation ou de façon non conforme à ce qui était prévu, le pressing qui rend un vêtement déchiré.
* d’une inexécution tardive : l’une des parties ne respecte pas les délais prévus, c’est le cas de la compagnie aérienne dont l’avion arrive avec beaucoup de retard.

**Annexe 2 : la mise en demeure dans le code civil**

**Les articles 1139 et 1146 du code civil** prévoient que lorsqu’un contrat n’est pas respecté par l’une des parties, celle-ci ne peut être condamnée à des dommages et intérêts qu’après avoir été mise en demeure par son cocontractant. Cette mise en demeure peut se faire par lettre recommandée avec accusé de réception.

# Annexe 3 : Qu’est-ce qu’une lettre de mise en demeure ?

La lettre de mise en demeure est un document formel. Elle a pour but d’inciter une autre personne à faire ou à ne pas faire la chose dont elle s'est obligée dans un certain délai.

Par exemple, si un vendeur s’est engagé à livrer et à installer chez vous une cuisine et que vous êtes toujours sans nouvelles de lui un mois après la date de livraison prévue, vous pouvez lui écrire pour lui rappeler ce que prévoit votre contrat et pour exiger la pose dans un délai que vous fixerez. Cette lettre sera une mise en demeure.

La mise en demeure, c’est un avertissement final, une dernière chance que vous laissez à la partie adverse avant de lui imposer une solution.

Par exemple, vous pourrez exiger un paiement ou un geste donné, à défaut de quoi vous irez devant les tribunaux. Si cette personne règle le problème, tant mieux. Sinon, elle aura été avertie que vous êtes décidé à faire respecter vos droits.

**Une mise en demeure, ce n’est pas un jugement.**

La personne qui la reçoit n’est pas obligée de faire ce qui y est demandé si elle n’est pas d’accord. […]

 http://www.ufc-quechoisir-metz.org/la-lettre-de-mise-en-demeure.php

**Annexe 4 : modèle de lettre de mise en demeure**

SARL PermisMoinsCher

25, rue Kerhoret *Nom Prénom*

29680 Roscoff *Rue*

 *Code postal Ville*

**Objet**: Mise en demeure - RAR

**Références**: contrat du -- /-- /---- Roscoff, le -- /-- /----

M---------------,

Vous avez réservé par contrat du -- /-- /---, un forfait ---------------------------------------pour la période du -- /-- /--- au -- /-- /--- et pour un montant de ----------- €.

Conformément à l’article 4 du contrat, vous deviez acquitter le montant du forfait au plus tard le -- /-- /---, et ce que vous utilisiez ou non le véhicule.

Or, malgré nos relances téléphoniques et écrites, vous n’avez pas procédé au règlement du montant de votre forfait soit ------- €.

En conséquence, nous vous mettons en demeure de procéder au règlement de ce que vous nous devez dans un délai maximum de 8 jours à partir de la réception de ce courrier. Passé ce délai et en l’absence de règlement de votre part, nous saisirons la juridiction compétente pour paiement des sommes dues et des frais liés à la procédure ainsi que pour obtenir réparation des préjudices causés.

Dans l’attente de votre règlement, veuillez agréer, Monsieur, l’expression de nos sentiments distingués.

Alfred Leriche

**Annexe 4 : le contrat passé entre PermisMoinsCher et Mila Fournet**

**Conditions particulières**

**1 : Les parties**

Le contrat de location est conclu entre les parties suivantes :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Le loueur** |  | **Le tuteur - locataire** |
| Nom : SARL PermisMoinsCher |  | Nom : Mila Fournet |
| Adresse : 25 rue Kerhoret 29680 Roscoff |  | Adresse : 5 rue Pol Roudou 29 680 Roscoff |
| N° de téléphone : 02 98 61 47 37  |  | N° de téléphone : 02 98 62 57 26  |

**2 : Le conducteur**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Nom : Josiane Ribodo | Adresse : 1 rue de la mer 29680 Roscoff | Téléphone : 02 98 62 57 26 |

**3 : Le forfait**

**Les parties s’engagent**

* **pour un forfait d’une durée de -----**1 semaine**-----**
* **débutant le -**21**-/-**05**-/201-**2**- à --**9**--h--**00**----- jusqu’au --**25**-/-**05**-/201-**2**-- à---**18**--h--**00**-**
* **et pour un montant de ---------**599**---- €**

|  |  |
| --- | --- |
| **L’acheteur déclare avoir pris connaissance des conditions générales du contrat :**  | **X** |
| **Fait à :** Roscoff **le :** 05/05/12 |
| **Signature CM :** Alfred Leriche **SARL PermisMoinsCher** | **Signature acheteur :** Mila Fournet |

**Conditions générales**

**Article 1 :** Le tuteur est le locataire du véhicule. Il est responsable du véhicule et des infractions commises pendant la durée de la location. Il doit avoir son permis depuis plus de 3 ans et être âgé de plus de 21 ans.

**Article 2 :** Le conducteur doit remplir les conditions suivantes : être âgé de plus de 18 ans, avoir réussi l’épreuve théorique du permis de conduire, détenir un livret d’apprentissage visé par la préfecture attestant des 20 premières heures de conduite auprès d’un professionnel.

**Article 3 :** Toute réservation vaut engagement ferme et définitif et sera facturée sauf annulation 48 heures à l’avance pour un forfait court (heure/soirée), une semaine à l’avance pour un forfait long (week-end, semaine)

**Article 4 :** Un état des lieux est fait lors de la remise du véhicule ainsi que lors de sa restitution. Le paiement se fait au plus tard lors de cet état des lieux.

**SARL PermisMoinsCher**

![C:\Users\mireille\AppData\Local\Microsoft\Windows\Temporary Internet Files\Content.IE5\K85CCGLT\MP900403138[1].jpg]()

**Contrat de location d’un véhicule à double commande**

|  |
| --- |
| **Annexe 5 : Les sanctions en cas d’inexécution du contrat** |
| **Sanctions** | **Définition** | **Objectif du créancier victime de l’inexécution** | **Intervention du juge ?** | **Condition d’application de cette sanction** | **Exemple** |
| **OUI** | **NON** |
| **Exception d’inexécution** | Le créancier n’exécute pas son obligation tant que le débiteur n’a pas respecté la sienne | Obtenir l’exécution du contrat |  | X | Contrats à obligation réciproques | Le vendeur ne remet pas le bien tant que le prix n’a pas été payé. |
| **Exécution forcée** | Le débiteur est contraint d’exécuter son obligation en nature ou en versant une somme équivalente.Cette sanction peut être assortie d’une astreinte\* ou d’une saisie\* | Obtenir l’exécution du contrat | X |  | Contrats pour lesquels l’exécution est encore possible. | Le voyageur est condamné sous astreinte à payer le prix du transport qui n’a pas été acquitté.  |
| **Résolution** | Il est mis fin au contrat rétroactivement : les parties restituent ce qu’elles ont reçu. | Mettre fin au contrat | X |  | Sanction impossible pour les contrats à durée indéterminée. | Le vendeur n’a pas remis le bien prévu, il doit restituer le prix. |
| **Résiliation** | Il est mis fin au contrat pour l’avenir uniquement. | Mettre fin au contrat | X |  | Les contrats à durée indéterminée. | Le locataire ne paie pas son loyer, il est mis fin au contrat pour l’avenir. |
| **Responsabilité contractuelle** | Le créancier de l’obligation inexécutée est indemnisé.Cette sanction peut être demandée seule ou en complément d’une autre sanction. | Obtenir réparation  | X |  | Tous les contrats s’il y a inexécution et un dommage lié à l’inexécution. | Un étudiant n’a pu se présenter à un concours parce que son train est resté bloqué en pleine voie en raison d’un problème technique |

*\*Astreinte : condamnation à verser une somme d’argent par jour de retard dans l’exécution de l’obligation*

*\*\*Saisie : confiscation décidée par le juge des biens, revenus… du débiteur pour payer le créancier*